



## CONCOURS DU MEILLEUR MÉMOIRE ET DE LA MEILLEURE THÈSE

L'Association ASTRES lance son concours du meilleur mémoire et de la meilleure thèse en Tourisme pour l'année 2021. L'organisation et la coordination du concours sont confiées à Jacinthe BESSIERE (Université Toulouse Jean Jaurès) et Sébastien SOULEZ (Université Lyon Lumière II).

### Quelques rappels sur le fonctionnement du concours :

A partir des **mémoires de Master 2** et des **thèses** soutenus en **2019 et 2020**, et proposés par les universités membres d'ASTRES, sont attribués le prix du « *meilleur mémoire ASTRES* » et de la « *meilleure thèse ASTRES* ».

- Le/la lauréat.e du meilleur mémoire de Master se verra proposer une somme de 800 euros
- Le/la lauréat.e de la meilleure thèse se verra proposer une somme de 1500 euros.

Ces lauréats bénéficieront également de la **valorisation de leur travail à partir du réseau d'ASTRES** (communication d'un pitch vidéo des gagnants des concours afin de présenter en 90 secondes leur mémoire/thèse, possibilité de publication dans la revue Espace), notamment lors de la conférence d'Astres 2022. Les résultats seront proclamés lors des doctoriales organisées par les doctorants de l'EIREST « Genre et Tourisme » qui auront lieu en septembre 2021. Chaque mémoire et chaque thèse sera évalué par deux enseignant.e.s des universités participantes; le comité d'organisation retiendra le mémoire et la thèse ayant obtenu les meilleures appréciations. Par ailleurs, un prix spécial sera attribué à un mémoire/une thèse en lien avec la thématique du colloque ASTRES 2021 (les mega-events/les Jeux Olympiques).

### Nous vous sollicitons aujourd'hui sur 2 points :

**1. La présélection du mémoire de Master et de la Thèse : au plus, 1 mémoire et 1 thèse par université, soutenus en 2019 et 2020 uniquement.**

Chaque université nous envoie le mémoire et/ou la thèse sélectionné(s) et anonymé(s) (ôter le nom de l'étudiant + de l'université + le nom de l'encadrant(e)), par mail ([bessiere@univ-tlse2.fr](mailto:bessiere@univ-tlse2.fr) et [sebastien.soulez@univ-lyon2.fr](mailto:sebastien.soulez@univ-lyon2.fr)) ou autre moyen si le fichier est trop lourd (plateforme de transfert, ex. We-transfer). Le nom de l'étudiant et le directeur (-trice) de mémoire ou de thèse doivent être envoyés à part par mail (afin de pouvoir désigner le/la lauréat.e).

La date butoir des envois des documents est fixée au **15 mai 2021**.

Sont éligibles au concours les mémoires de Master des filières professionnelles, recherche ou indifférenciées, intégrant une démarche d'analyse et de collecte de données. En revanche, les rapports de stage ne pourront pas être pris en compte.



## **2. La Liste des évaluateurs : deux évaluateurs par université participante.**

Deux évaluateurs par mémoire et thèse seront nommés, une fois les mémoires et thèses réceptionnés, en fonction des champs de compétence de chacun.e. Une grille d'évaluation commune leur sera fournie. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer, pour chaque université, les noms de deux collègues qui seront chacun.e évaluateurs d'un mémoire ou d'une thèse. Les évaluations devront être rendues avant le 16 juillet 2021.

Merci d'avance pour votre participation !